

# Formation des maîtres d'apprentissage : module d'accompagnement à la certification

## Contexte

---

L'ANFH souhaite améliorer l'accompagnement des personnels qui sont ou seront maîtres d'apprentissage en proposant une offre collective pour leur apporter un meilleur soutien. Le dispositif de formation, de portée nationale, offre un maillage territorial facilitant l'accessibilité des agents de la FPH à l'ensemble des prestations proposées leur permettant :

- d'acquérir les compétences nécessaires à la mission telles que définies par l'arrêté du 17 décembre 2018 portant création de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur et l'arrêté du 7 décembre 2021 portant révision de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur ;
- de mettre à jour les compétences des agents de la FPH qui assurent déjà cette mission ;
- d'accompagner ceux qui le souhaitent vers la certification.

## Objectifs

---

- Décliner les objectifs et les enjeux de la certification.
- Préparer le dossier formalisé servant à la session d'examen.

## Renseignements complémentaires

---

**Modalité pédagogique :** Présentiel ou blended learning

**Nombre de participants :** De 8 à 15 participants

**Coût pédagogique :** Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

## Programme

---

### Décliner les objectifs et les enjeux de la certification

Comment sont évaluées les compétences ? L'épreuve de certification est un oral d'une durée de 40 minutes au cours duquel le candidat est questionné par un jury à partir : • d'un dossier de présentation formalisé en amont de la session d'examen et dans lequel le candidat présente les grandes lignes de son parcours professionnel ; • d'une présentation au cours de laquelle le candidat démontre ses capacités à mobiliser des situations professionnelles de sa pratique métier pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du

parcours d'un apprenti/alternant.

Cibler les avantages / inconvénients de la certification.

Se préparer : ■ planifier ses travaux, ■ évaluer la disponibilité requise, ■ se donner les moyens de réussir sa certification.

### **Préparer le dossier formalisé servant à la session d'examen**

Travaux pratiques sur les deux situations professionnelles choisies par chacun (pour son dossier)

#### **Exercice**

**2024**

#### **Code de formation**

**AFR 3.08**

#### **Nature**

**AFR**

#### **Organisé par**

**Cadres en Mission Formation**

#### **Durée**

**14 heures**

#### **Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**